

Dernière ligne droite pour le chantier d'assainissement du site Carré-Vert

Conférence de presse
2 mai 2011, 14h
Salle Galileo, GESDEC
3, rue des Gazomètres - 1205 Genève

PROGRAMME

- 14h: Allocutions de :
Monsieur Mark Muller, président du Conseil d'Etat chargé du département des constructions et des technologies de l'information;
Madame Isabel Rochat, conseillère d'Etat chargée du département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE);
Monsieur Rémy Pagani, conseiller administratif de la Ville de Genève chargé du département des constructions et de l'aménagement;
- 14h30: Présentation de:
M. Jean-Jacques Mégevand, adjoint de direction, service du génie civil, Ville de Genève.
- 14h45: Questions-réponses
- 15h-16h: Visite du chantier commentée

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- Communiqué de presse;
- Allocution de Mme Isabel Rochat, conseillère d'Etat chargée du DSPE;
- CD-ROM avec divers visuels (sur demande).

Genève, le 2 mai 2011

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse conjoint de l'Etat de Genève
(département de la sécurité, de la police et de l'environnement -
département des constructions et des technologies de l'information)
et de la Ville de Genève (département des constructions et de l'aménagement)**

Dernière ligne droite pour l'assainissement du site Carré Vert

Les travaux d'assainissement du site Carré Vert, situé entre le boulevard de Saint-Georges et le quai du Rhône (ex-Artamis), sont aujourd'hui bien avancés: le site sera complètement dépollué au printemps 2012, conformément au planning initial. Le premier écoquartier urbain du canton de Genève, pourvu de quelque trois cents logements dont deux tiers d'utilité publique, sera érigé dès la fin de la dépollution.

RÉALISATION DANS LES TEMPS ET SANS INCIDENT MAJEUR

Le chantier d'assainissement du site Carré Vert s'est déroulé sans incident majeur jusqu'à ce jour. L'avancement du projet piloté par la Ville de Genève respecte le planning initial malgré quelques imprévus liés à la nature et à la localisation des polluants rencontrés. Les maîtres d'ouvrage et leurs mandataires seront ainsi en mesure de restituer, au printemps 2012, un site parfaitement assaini et prêt à accueillir les nouvelles constructions parmi lesquelles environ 300 nouveaux logements.

UN CHANTIER D'ASSAINISSEMENT HORS DU COMMUN



Concrètement, les travaux d'assainissement ont consisté à excaver le sol pollué jusqu'à une profondeur de six mètres, à l'aide de machines de chantier. Les terres souillées ont été acheminées à la gare de la Praille par camion dans des bennes étanches. Ces dernières poursuivent leur trajet par voie ferroviaire vers le canton d'Argovie ou les Pays-Bas pour y être traitées dans des installations spécialisées. A ce jour, quelque 62 000 m³ de terres contaminées ont suivi ces filières.

La dépollution du sous-sol a été organisée en trois étapes successives (cf. schéma ci-contre). La tente de confinement de 5000 m² a initialement été montée en bordure du boulevard de Saint-Georges. Une fois ce premier secteur excavé, la tente installée sur des rails a été acheminée vers le centre du site. Fin 2010, un ultime déplacement vers le secteur actuellement en cours de dépollution a été opéré. Durant cette troisième et dernière étape, une extension du chantier a été nécessaire afin de

dépolluer une parcelle annexe située au quai du Rhône. A cet effet, une seconde tente de confinement a été construite en bordure du fleuve.

Par ailleurs, depuis l'automne 2010, une halle destinée au lavage et au traitement d'une partie des matériaux excavés (les moins pollués) a été aménagée sur le site.

Le déroulement de ce chantier d'envergure implique nécessairement certaines nuisances pour le voisinage. Les maîtres d'ouvrage ont cependant veillé, dans la mesure des contraintes inhérentes à ce projet, à minimiser ces désagréments, que ce soit en termes de bruit, d'odeurs, de dégagement de poussières ou de trafic.

PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ DES RIVERAINS ET DES OUVRIERS

La sécurité des riverains a constitué une priorité absolue, d'où la décision prise de travailler sous confinement intégral. Quant aux ouvriers actifs sous la tente, ils sont systématiquement équipés de masques respiratoires et de combinaisons de protection leur permettant de se prémunir de tout contact direct avec les polluants. Les entrées et les sorties de la tente s'effectuent au travers d'un sas de décontamination équipé de douches et le renouvellement de l'air est garanti grâce à un système de ventilation muni de filtres à charbon actif et anti-poussières.

DÉSAMIANTAGE ET DÉCONSTRUCTION

Rappelons que la première étape du chantier d'assainissement avait consisté, fin 2008 et début 2009, à désamianter puis à déconstruire les 16 bâtiments présents sur le site. Au final, ce sont 4500 tonnes de matériaux divers et de gravats (dont 36 tonnes d'éléments contenant de l'amiante) qui ont été évacués dans des filières d'élimination appropriées. Afin de minimiser les nuisances liées aux transports, environ 40% de gravats non pollués ont pu être réutilisés directement sur place, pour la construction de rampes et de plates-formes de travail.

ORIGINES DE LA POLLUTION

Durant plus de 160 ans, différentes activités industrielles ont entraîné l'accumulation de polluants dans le sous-sol du site de l'ancienne usine à gaz de la Coulouvrenière. Différentes investigations effectuées au début des années 2000 ont en effet révélé la présence de fortes concentrations de cyanures et d'hydrocarbures dans le sous-sol de cette parcelle. Ce périmètre a ainsi été inventorié au cadastre des sites pollués du canton en tant que *site contaminé nécessitant un assainissement*. Dans ce contexte, l'Etat de Genève, la Ville de Genève et les Service industriels de Genève (SIG), propriétaires des terrains concernés, ont entamé en automne 2008 la réalisation des travaux nécessaires à l'assainissement du site.

DES LOGEMENTS AU CŒUR DE LA VILLE

Progressivement à partir de 2015, ce sont environ 300 nouveaux logements idéalement desservis par les transports publics, dont le futur Tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), qui seront proposés sur les deux hectares du site. Deux tiers d'entre eux seront d'utilité publique (LUP), répartis à parts égales entre habitations bon marché (HBM) et habitations mixtes (HM). Le dernier tiers sera de type loyer libre. Le nouveau quartier abritera un Forum, lieu de réunion destiné à l'ensemble des habitants. Enfin, 5000 m² seront dévolus aux commerces de proximité, aux petites et moyennes entreprises (PME) ainsi qu'à des locaux culturels et associatifs. Le sous-sol comportera par ailleurs des dépôts pour les collections de divers musées genevois.

Les demandes d'autorisation de construire des premières réalisations seront déposées avant l'été 2011, permettant la construction des sous-sols dès 2012.

Un équipement public sera également bâti par la Ville de Genève, offrant des espaces pour une crèche, un restaurant scolaire et des locaux d'activités parascolaires, en complément de l'école des Plantaporrêts. L'aménagement d'une salle pluridisciplinaire est à l'étude.

UN ÉCOQUARTIER EXEMPLAIRE

Les maîtres d'ouvrage (Etat de Genève, Ville de Genève, Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, Coopérative d'habitation rue des Rois et Coopérative de l'habitat associatif [CoDHA]) ont souhaité que le futur quartier soit exemplaire du point de vue du développement durable. La consommation énergétique des bâtiments sera ainsi minimisée et le recours aux énergies renouvelables recherché dans une proportion aussi importante que possible. La gestion des déchets sera conçue de manière optimale et des matériaux sains et écologiques privilégiés pour la construction des immeubles.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, un concours d'urbanisme et d'architecture a été initié en avril 2009. [Le lauréat de ce concours a été désigné à l'unanimité du jury en février 2010](#). Il s'agit du projet *Social loft*, du bureau Dreier Frenzel Architecture & Communication, qui accorde une importance particulière à la dimension sociale du quartier, ainsi qu'à la qualité de vie et aux relations entre les habitants. Ce projet fait l'objet d'un plan localisé de quartier (PLQ) mis à l'enquête publique en début d'année. Il est actuellement à l'examen auprès du Conseil municipal de la Ville de Genève. Au terme de la procédure d'opposition, le Conseil d'Etat pourrait l'adopter avant l'été.

Pour l'occupation des rez-de-chaussée, les maîtres d'ouvrage des immeubles de logements ont lancé un appel à projets en septembre 2010. Ce processus inédit vise à sélectionner un panachage équilibré d'activités artisanales, commerciales, culturelles et associatives qui constitueront le socle de la vie du quartier. Un premier choix d'activités retenues interviendra dans le courant de l'année 2011, permettant de les insérer dans le développement du projet.

Parallèlement, un processus participatif se met en place avec les futurs habitants du quartier afin de favoriser l'émergence d'un quartier urbain mixte associant habitat, activités et vie culturelle.

Pour tout complément d'information:

- *M. Mark Muller, président du Conseil d'Etat chargé du département des constructions et des technologies de l'information, en contactant Mme Nicole Bovard Briki, chargée de communication, DCTI, tél. + 41 (0)22 327 94 25 ou + 41 (0)79 240 83 72.*
- *Mme Isabel Rochat, conseillère d'Etat chargée du département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE), en contactant M. Michel Meyer, directeur du service de géologie sols et déchets - tél. +41 (22) 546 70 77*
- *M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, en contactant Mme Dominique Wiedmer Graf, déléguée à l'information et à la communication – tél. +41 (22) 418 20 53*

Sites internet: www.carre-vert.ch et www.ecoquartierjonction.ch



Dernière ligne droite pour l'assainissement du site Carré Vert

Lundi 2 mai 2011

Allocution de Mme Isabel RoCHAT, conseillère d'Etat

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Monsieur le Conseiller administratif,
Mesdames, Messieurs,

Le projet "**Carré Vert, assainir pour construire**" est exceptionnel à plus d'un titre. Il s'agit en effet du plus grand chantier d'assainissement jamais entrepris dans notre canton, que ce soit en termes de volumes de terres excavées ou de moyens financiers investis. Par ailleurs, la phase actuelle d'assainissement débouchera sur la création, au cœur de la cité, du premier écoquartier urbain de Genève. Le chantier qui vous est présenté aujourd'hui est ainsi emblématique puisqu'il s'inscrit dans un large processus de réhabilitation qui permettra, au final, de transformer une ancienne friche industrielle, potentiellement dangereuse pour la qualité de notre environnement, en un écoquartier exemplaire.

En tant que conseillère d'Etat chargée du département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE), il m'appartient de vous exposer les circonstances à l'origine de la contamination de ce terrain, ainsi que les raisons ayant incité les autorités à entreprendre l'assainissement de ce site.

En préambule, il importe de rappeler que, conformément à la procédure prévue par l'**Ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués** (OSites) du 26 août 1998, l'Etat de Genève a entamé au début des années 2000 un inventaire complet des lieux présentant une pollution établie ou à forte probabilité de leur sous-sol. Ce recensement a débouché, en 2004, sur la publication d'un **cadastre des sites pollués**, dont Genève fut le premier canton de Suisse à être doté, conformément aux directives de l'office fédéral de l'environnement. Il faut savoir que les sites répertoriés dans ce cadastre ne requièrent pas forcément une dépollution. L'assainissement n'est en effet nécessaire que dans la mesure où des nuisances sur l'environnement ont été constatées, de même que s'il existe un danger potentiel avéré pour le milieu naturel ou la population. Dans ce cas, le site est considéré comme un **site contaminé** et son assainissement devient **obligatoire**.

Le périmètre qui nous intéresse aujourd'hui - situé entre le boulevard de Saint-Georges, le quai du Rhône, la rue des Gazomètres et le cimetière des Rois - fait assurément partie de cette dernière catégorie. En effet, s'il ne présente pas de danger direct et immédiat pour l'homme, ce site constitue - nous pourrions bientôt dire constituait - une menace pour l'environnement. Les investigations préliminaires ont en effet démontré que son sous-sol contenait de nombreux polluants, dont principalement des cyanures et des hydrocarbures. Par contact avec la nappe phréatique, ces substances atteignent les eaux du Rhône situées à proximité, sans toutefois impacter leur qualité au vu du débit du fleuve.

Afin de mieux comprendre les origines de cette situation, il faut remonter au milieu du XIX^e siècle, époque à partir de laquelle différentes activités lourdes se sont succédées sur ce site. Cette **vocation industrielle** a précisément débuté en 1844 avec la construction de l'usine à gaz de la Coulouvrenière, dont l'activité s'est accrue durant plus de 70 ans. Ces activités pionnières de l'ère industrielle se sont développées sans préoccupation particulière pour le milieu environnant. L'émergence d'une prise de conscience environnementale n'est intervenue que bien des années plus tard. C'est ainsi que, au fil des ans, la vocation de ce site a entraîné une pollution chronique de son sous-sol. Les techniciens du service du

génie civil de la Ville de Genève auront l'occasion de vous présenter plus en détail les causes exactes de cette pollution.

Pour ma part, je tiens à préciser que, afin de se conformer à l'obligation d'assainir, une dépollution de ce périmètre a été exigée et a débuté fin 2008. Ce chantier, qui vise à corriger les erreurs du passé, est conduit par les différents propriétaires du site, à savoir les Services industriels de Genève (SIG), la Ville de Genève et l'Etat de Genève. Cette phase d'assainissement, qui se terminera selon les délais initialement prévus au printemps 2012, se déroule dans des **conditions de sécurité particulièrement strictes**, afin de garantir la protection des ouvriers et des riverains. C'est notamment pour cette raison qu'il a été décidé d'effectuer l'ensemble des travaux d'excavation sous une tente de confinement. Vous aurez l'occasion de découvrir le détail de ces différentes mesures lors de la visite de chantier qui suivra cette partie introductive.

Concernant l'assainissement, je tiens encore à vous préciser que, à l'heure actuelle, une dizaine d'autres chantiers de dépollution sont en cours dans notre canton. Placés sous la surveillance du service de géologie, sols et déchets du DSPE, ces chantiers - bien que de moindre ampleur - n'en demeurent pas moins soumis à la même logique :

- garantir des conditions de sécurité et de contrôle très strictes afin d'éviter toute nuisance ou accident durant la phase d'assainissement;
- remettre au final un terrain décontaminé apte à recevoir de nouvelles activités.

En guise de conclusion, permettez-moi quelques mots au sujet de l'avenir. Au terme de la phase actuelle de dépollution, c'est un terrain débarrassé de tout risque sanitaire et environnemental qui sera prochainement disponible. Porteur d'opportunités de par sa superficie et sa position au cœur de la ville, ce site verra la construction d'un projet novateur. En ma qualité de magistrate chargée de l'environnement, je suis en effet particulièrement heureuse de vous annoncer que l'ensemble urbain qui prendra prochainement forme sur ce périmètre prévoit la création d'un véritable **écoquartier, exemplaire à plus d'un titre**. La

consommation énergétique des bâtiments y sera ainsi minimisée et un tiers des 300 logements prévus répondra aux critères des labels Minergie-P et Minergie Eco. La gestion des déchets sera également conçue de manière optimale et des matériaux sains et écologiques seront privilégiés pour la construction des immeubles.

Le processus d'assainissement et de reconstruction de ce périmètre s'inscrit ainsi dans une démarche environnementale cohérente, permettant au final à un site qui a connu le pire de prochainement pouvoir se prévaloir du meilleur.

Je vous remercie de votre attention et je cède la parole à M. Rémy Pagani, conseiller administratif de la Ville de Genève.

Le texte dit fait foi